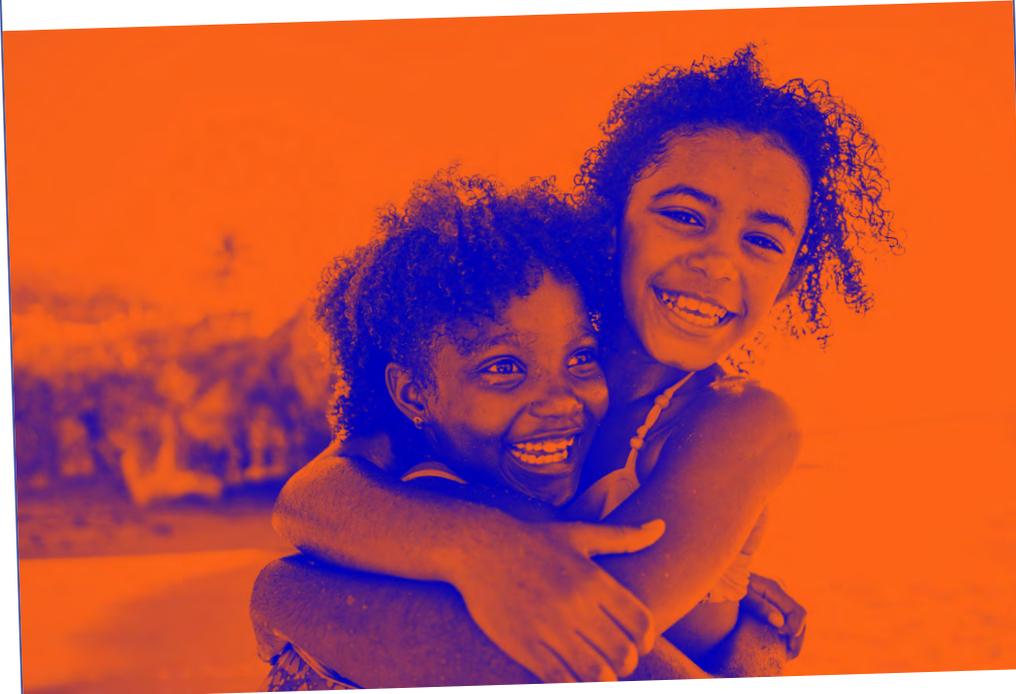




**LES COLOS...**



**... DES VACANCES POUR S'AMUSER !**

[www.jeunes.gouv.fr/colo](http://www.jeunes.gouv.fr/colo)



[www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)  
[facebook.fr/jeunes.gouv.fr](https://facebook.fr/jeunes.gouv.fr)  
[@Jeunes\\_gouv](https://twitter.com/Jeunes_gouv)



# Éditorial



© Philippe Devernay - MEN

**Jean-Michel Blanquer**

Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse



© Hervé Hamon - BCOMJS

**Gabriel Attal**

Secrétaire d'État auprès du ministre  
de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Les colonies de vacances font pleinement partie de la stratégie éducative que nous mettons en œuvre pour transmettre les valeurs et les connaissances indispensables à l'épanouissement personnel de nos enfants.

En effet, le sens d'un grand ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est d'accompagner durant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, le développement physique et intellectuel des enfants et des jeunes de notre pays. C'est pourquoi les apprentissages sont renforcés à l'école, trouvent un prolongement le mercredi avec le Plan mercredi qui ouvre les élèves à la nature, à la culture et au sport et durant les vacances grâce aux colonies de vacances.

Chaque année, un peu moins d'un million d'enfants et de jeunes partent dans des colonies de vacances qui se sont profondément renouvelées autour d'activités sportives, linguistiques, culturelles. Riches du savoir-faire des 55 000 animateurs BAFA, qui sont formés chaque année, les colonies de vacances constituent une formidable opportunité d'ouverture et d'échange.

Il est indispensable de continuer ce travail de rénovation pour renforcer l'attractivité de nos colonies qui offrent à tous les enfants l'accès à des vacances riches de sens. Pour cela, nous commençons un grand chantier de concertation avec les collectivités territoriales, la CAF, les entreprises pour remettre au cœur des vacances des colonies reconnues pour la qualité de leur accueil et leur ambition éducative.

Grâce aux colonies de vacances, chaque génération se donne rendez-vous avec elle-même pour apprendre à mener des projets ensemble qui permet à chacun de se dépasser et à tous de participer à cet élan collectif qui est toujours la condition de la réussite.

Je souhaite donc que cette campagne de promotion des colonies de vacances permette de faire connaître aux familles et aux jeunes la richesse des colonies de vacances.

# Sommaire

Pourquoi relancer les colonies de vacances ?	4
Quelles actions de communication engagées par le Gouvernement ?	5
A. La campagne « À NOUS LES COLOS »	5
B. Le concours « Ta classe en colo »	8
Comment valoriser les dispositifs d'aides et de soutien existants ?	9

# Pourquoi relancer les colonies de vacances ?

Les « colos » bénéficient encore largement d'une image positive chez les Français. 83 % des personnes qui ont participé à des séjours de colonie disent en avoir une image positive et ils sont **90 % à affirmer en avoir des « souvenirs impérissables »**.

Pour autant, le nombre des départs en hébergement collectif ne cesse de baisser depuis les années 60. Alors qu'**ils étaient 4 millions d'enfants au début des années 60** à partir en séjours collectifs, ils n'étaient plus que **1,4 million en 2017-18, dont 900 000 partis en colonies de vacances**.

Dans une logique de mixité sociale et d'éducation propices à l'École de la confiance, il est nécessaire aujourd'hui de relancer l'attractivité des séjours collectifs auprès des élèves et de leurs parents.

C'est pourquoi il faut **redynamiser nos colos et rappeler leurs bénéfices** pour les enfants, et donc la société (expérience de vie collective, mixité fille/garçon, ruraux/urbains, découverte d'activités, de territoires, autonomie, etc.). L'objectif de cette campagne est de **donner envie aux jeunes de vivre cette expérience particulière** que sont les colonies de vacances, tout en les informant des nombreux choix qui s'offrent à eux.

Les mois qui viennent de s'écouler, nous ont rappelé l'enjeu de retrouver le sens du collectif et de répondre à ces millions de Français qui placent le bien-être de leurs enfants en tête de leurs priorités. Les colonies de vacances, parce qu'elles permettent la rencontre de nouvelles personnes, la découverte de nouveaux territoires et de nouvelles activités – parce qu'elles permettent tout simplement aussi à des centaines de milliers d'enfants de partir en vacances –, doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

Ce nouveau souffle est d'autant plus nécessaire alors que chaque année, **3 millions d'enfants ne partent pas en vacances**.

# Quelles actions de communication engagées par le Gouvernement ?

## A. LA CAMPAGNE « À NOUS LES COLOS »

À cette période de l'année, les parents font leur choix de vacances. C'est donc le moment choisi pour lancer cette campagne de redynamisation des colonies de vacances, afin que les « colos » redeviennent le premier choix des parents lorsqu'ils réfléchissent aux vacances de leurs enfants.

Cette campagne est une campagne de sensibilisation et d'information auprès des parents mais aussi des jeunes adolescents. À cet égard, des influenceurs, notamment l'humoriste et youtubeur Pierre CROCE, seront sollicités pour participer à cette campagne.

### Les slogans

Les colos, des vacances pour s'amuser !

Les colos, des vacances pour découvrir !

Les colos, des vacances pour grandir !

L'idée de la campagne cette année est de mettre l'accent sur ce qui fait le quotidien des colonies de vacances. Plus que les activités ou les thématiques, éléments d'attraction naturels pour tel ou tel séjour, nous voulons mettre en lumière ce qui fait l'essence de la colonie, ce qui reste en mémoire bien des années après, la rencontre de l'autre, l'apprentissage de la vie en communauté et la conquête pour chaque enfant de sa part d'autonomie.

Les visuels privilégiés pour les jeunes comme pour les parents sont composés d'images où l'on retrouve des enfants ou des adolescents dans leur rapport à l'autre. L'important est qu'il pourrait s'agir de n'importe quel séjour, on y retrouve cet élément fondamental.

Les affiches de la campagne

Visuels parents :



Visuel jeunes/adolescents :



## Le plan de diffusion

Cette année, la part belle est faite au numérique avec divers dispositifs permettant de toucher les différents publics concernés par cette campagne.

Dès la semaine du 29 avril, nous diffusons sur de multiples sites les visuels dédiés aux parents sous forme d'encarts dont le lien renvoi sur notre site <http://jeunes.gouv.fr/colo>

Nous nous sommes également associés à deux blogueurs, Doudou & Stiletto et Je suis papa, qui vont chacun publier un article sur leur plateforme pour donner leur vision des colonies de vacances et accompagner les parents qui auraient des questions à ce sujet.

À partir du 6 mai commencera la diffusion de la vidéo du Youtubeur Pierre Croce (2,8 millions d'abonnés) avec lequel nous avons choisi de travailler parce qu'il est lui-même parti en colonies plus jeune. Par son ton décalé et sa créativité, il saura parler aux adolescents.

Côté presse traditionnelle, la campagne se déploie aussi avec un encart dans le magazine Cosmopolitan du mois de mai.

## B. LE CONCOURS « TA CLASSE EN COLO »

**Ce concours est l'initiative de l'association Jeunesse au Plein Air (JPA).**

« **Ta classe en colo** » s'adresse à des classes de CM1/ CM2 dans 10 départements : Aisne, Bouches-du-Rhône, Calvados, Hérault, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Haute-Saône, Tarn-et-Garonne, Val-de-Marne.

L'opération propose aux élèves, après un travail autour du droit aux vacances et aux loisirs pour tous, de la solidarité et de la fraternité, d'imaginer et présenter sur support numérique, leur projet de colonie de vacances idéale.

Un jury national sélectionnera la meilleure proposition de chacun des dix départements préfigurateurs du jeu-concours. Les élèves des classes lauréates pourront bénéficier gratuitement d'un séjour en colonie de vacances d'une semaine disponible dans le catalogue des partenaires durant l'été 2019, par groupe de 3 à 4 élèves

Ce concours de « colo rêvée » sera clos par une remise des prix **le 16 mai**, à l'occasion de la journée internationale du vivre ensemble.

# Comment valoriser les dispositifs existants ?

Le Président de la République l'a rappelé lors de la conférence de presse du 25 avril : « *La simplicité, c'est la vraie protection et c'est le vrai service au public* ».

**Des aides financières existent** pour permettre le départ des enfants, nous souhaitons les rendre plus lisibles et plus accessibles pour qu'elles puissent bénéficier à tous les enfants pour lesquels ces aides conditionnent la possibilité de partir.

## La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF accorde aux familles allocataires des aides pour le financement de séjours (aide aux vacances enfants – AVE).

**L'AVE** concerne les séjours conventionnés en France et dans les pays de l'Union Européenne.

Le séjour de vacances, d'une durée d'au moins 5 jours, devra être organisé par un organisme reconnu par la CAF pour la qualité de l'accueil et des services.

Les familles peuvent recevoir automatiquement une notification d'aide avec la liste des organismes conventionnés par la CAF.

### Qui en bénéficie ?

L'AVE est accordée (dans la limite des fonds disponibles) aux familles allocataires dont les enfants sont âgés de 7 à 16 ans. Le montant peut être majoré pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

### Où se renseigner ?

A la CAF de votre lieu de résidence.

Auprès de l'organisateur du séjour afin de vous assurer qu'il est bien conventionné par la CAF.

Directement en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)

## L'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances (ANCV)

L'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances vise à favoriser l'accès aux vacances pour tous.

Elle propose deux formes d'aides au financement des séjours des familles :

- **Les Aides aux Projets Vacances** : Soutenir le départ en vacances des personnes en situation de fragilité économique et sociale qui nécessitent l'aide d'un référent social pour construire leur(s) premier(s) projet(s) de vacances.
- **La Bourse Solidarité Vacances (BSV)** : Destinée aux personnes en difficulté économique ou sociale, capable de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances.

Les modalités d'attribution de ceux-ci sont fixées librement par les comités d'entreprise ou les collectivités.

**Par ailleurs, il est possible de payer les « colos » avec des chèques-vacances.**

### **Où se renseigner ?**

Auprès de votre employeur ou de votre Comité d'Entreprise pour les chèques-vacances.

Auprès des associations caritatives et des centres sociaux pour les aides.

Directement en ligne sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com)

## Les Comités d'Entreprise (CE)

Les Comités d'Entreprise existent dans toutes les structures employant plus de 50 salariés. Leurs actions concernant l'aide aux vacances se présentent sous diverses formes : bons ou chèques-vacances (cf. Article l'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances), politiques tarifaires, actions particulières avec des associations.

Suivant le mode de fonctionnement retenu, les CE laissent la liberté aux salariés de retenir un séjour de leur choix ou leur proposent de choisir parmi une liste de séjours d'organismes partenaires. Certains comités d'entreprises organisent eux-mêmes leurs séjours et offrent des conditions tarifaires avantageuses.

### **Où se renseigner :**

Auprès de votre employeur ou de votre Comité d'Entreprise.

## Les Associations Caritatives

Les associations caritatives essaient d'aider les familles modestes ou défavorisées à financer les vacances de leurs enfants. Ces associations de solidarité (exemple : le Secours Populaire) considèrent qu'il est important de permettre aux enfants en difficulté de s'échapper de leur quotidien, ce qui favorise et facilite leur intégration sociale.

De nombreuses actions sont menées pour offrir aux jeunes et aux enfants, l'occasion de s'évader le temps de quelques jours de vacances et ce, tout au long de l'année.

Les associations proposent des « colos » grâce à des partenariats faits avec des comités d'entreprises et des organismes de vacances.

### **Où se renseigner :**

- Auprès des structures locales ou départementales de ces associations.
- Auprès de votre mairie.
- Sur le site internet de ces associations.

**Exemple : La Jeunesse au Plein Air (JPA)**

Chaque année, la JPA organise, dans les établissements scolaires, une collecte dont les fonds sont redistribués pour aider des enfants à partir en vacances. Cette aide se présente sous forme de bourse.

Les séjours éducatifs scolaires ainsi que les séjours de vacances des jeunes en situation de handicap peuvent être concernés.

Ces aides s'adressent aux élèves de l'enseignement public dont les parents disposent de faibles revenus.

L'enfant doit impérativement être scolarisé (de la maternelle au lycée).

**Où se renseigner :**

Pour en bénéficier, il convient de retirer un dossier auprès du chef d'établissement où est scolarisé votre enfant. Vous pouvez vous renseigner auprès de la délégation départementale JPA de votre lieu de résidence.

Directement en ligne sur [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

## Les Communes

Les communes ou leurs regroupements agissent socialement par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), du service jeunesse ou de leurs services sociaux.

**Où se renseigner :**

Auprès de votre mairie ou du Conseil général dont vous dépendez.

## Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA intervient au titre de l'aide sociale pour l'aide au départ en vacances de vos enfants. Les affiliés ont le choix entre des chèques-vacances et des bons-vacances (valables 1 an).

Les familles d'exploitants ou salariés agricoles ainsi que les enfants âgés de 2 à 16 ans (ou 20 ans selon la région) peuvent en bénéficier.

La durée minimale du séjour doit être de 3 jours pour certaines régions, ou durer de 1 à 30 jours dans d'autres. Le séjour doit avoir lieu à plus de 30 km du domicile.

**Où se renseigner :**

Auprès de votre caisse locale.

Directement en ligne sur [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

## La Fonction Publique

Elle peut intervenir auprès des familles de certains agents de la fonction publique pour les aider à financer des séjours en vacances collectives. Sous conditions de ressources et de composition du foyer fiscal n'excédant pas un certain seuil, des prestations d'action sociale peuvent être versées.

**Où se renseigner :**

Auprès de votre administration.

## Le Conseil départemental

Le Conseil départemental est une collectivité territoriale qui intervient en complément d'autres aides, pour soutenir les familles en très grande difficulté. Cette aide se présente sous forme d'allocations.

**Où se renseigner :**

Auprès des services sociaux de votre lieu d'habitation.

## Les organisateurs de séjours

Les organismes eux-mêmes proposent souvent des aides aux familles. Les organisateurs peuvent vous proposer diverses solutions comme une réduction pour votre second enfant, des facilités de paiement sous forme d'échelonnement, une « remise fidélité », etc.

**Où se renseigner :**

L'organisateur du séjour où vous souhaitez faire partir votre enfant.



[www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)